

PHOTO

Si 1^{ère} demande

**ABONNEMENT PASS SCOLAIRE QUOTIDIEN / INTERNE
2026-2027**

- ☐ **1^{ère} demande**
☐ **Renouvellement n° de carte Modalis** avec le logo Région Nouvelle Aquitaine :

BENEFICIAIRE DE L'ABONNEMENT

Nom et prénom :
Date de naissance :

REPRESENTANT LEGAL

Nom et prénom du représentant légal :
Adresse :
Code postal :
Commune :

☎ :
@ :

TRAJET SNCF 2^{ème} CLASSE

Gare de départ :
Gare d'arrivée :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE

Nom de l'établissement :

En classe de :

PRISE EN CHARGE DE L'ABONNEMENT

Part familiale annuelle en fonction de la tarification Vitalis :
Le coupon est valable du : 01/09/2026 au 02/07/2027

Signature du représentant légal
de l'élève :

MODALITES D'UTILISATION DE VOTRE ABONNEMENT

VOTRE ABONNEMENT SE COMPOSE :

L'abonnement Pass Scolaire Quotidien est matérialisé par l'élément ci-dessous, qui doit être en cours de validité lors de votre voyage :

- Dans le cas d'une première demande : une carte type Modalis délivrée par la Région Nouvelle Aquitaine sur laquelle est chargé l'abonnement, valable pour l'année scolaire en cours
- Dans le cas d'un renouvellement : il est nécessaire de la conserver la carte Modalis d'une année sur l'autre. Un passage en gare TER avant la reprise des cours permettra de télédistribuer le nouvel abonnement à partir d'un DAT (Distributeur Automatique de Titres)

Cet élément constitue votre titre de transport.

Pendant la période transitoire entre l'inscription, la réception de la carte Modalis et le téléchargement de l'Abonnement Scolaire sur la carte Modalis, il sera possible à Vitalis de délivrer un titre provisoire.

QUE FAIRE EN CAS DE :

1) PERTE OU VOL DE L'ABONNEMENT, DETERIORATION DE LA CARTE

- Informez Grand Poitiers Communauté urbaine par courrier ou par mail à transports@grandpoitiers.fr
- En retour, Grand Poitiers Communauté urbaine fera une demande de duplicata auprès de la Région Nouvelle Aquitaine
- Dans l'attente de ce titre, un titre provisoire pourra être délivré par Vitalis
- Un duplicata de votre nouvelle carte chargée de votre abonnement Pass Scolaire Quotidien vous sera délivré contre le paiement de la somme prévue aux conditions générales de vente et d'utilisation en vigueur.

2) CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT OU DE DOMICILE OU ABANDON DE SCOLARITE EN COURS D'ANNEE

Signalez la situation à la Grand Poitiers Communauté urbaine par courrier à :

Grand Poitiers Communauté urbaine
Direction Mobilités – Pôle Transport
CS 10569
86021 POITIERS CEDEX
05 49 30 20 94